

ABONNEMENT.

Saumur: 30 fr. 16 9 Poste: 35 fr. 18 10 On s'abonne: A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne: 20 c. Réclames: 30 Faits divers: 15

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant-midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

22 Novembre 1883.

Chronique générale.

Le ministre de l'instruction publique a envoyé aux instituteurs une circulaire concernant le rôle de la morale dans l'éducation nationale.

La base de la morale, c'est Dieu et la patrie.

Or Dieu est chassé de l'école par la loi du 28 mars 1882, loi dont les auteurs ne se sont pas inspirés du sentiment national, mais de l'esprit de secte.

Si encore le gouvernement était neutre dans sa morale.

Mais ses vagues recommandations sur le respect dû aux croyances des autres sont absolument contredites par ses actes.

Ainsi, dans la liste des manuels recommandés aux instituteurs primaires figurent ceux de M. Compayré, de la citoyenne Gréville et de M. Steeg.

Il serait plus franc d'avouer que la République a pour but de déchristianiser la France.

L'hypocrisie coule à pleins bords de cette circulaire rédigée par M. Ferry.

Il y est dit que les instituteurs doivent accoutumer leurs élèves à ne pas prononcer légèrement le nom de Dieu, ce qui est une sorte d'invitation à en parler le moins possible.

À lire entre les lignes, la traduction vraie de cette rédaction c'est la recommandation de détruire dans les cœurs tout germe de foi religieuse.

Quant à l'enseignement civique, si le manuel Paul Bert n'est pas imposé, on laisse très-explicitement entendre aux instituteurs qu'ils feront prudemment de s'en inspirer.

Et la preuve, c'est que le préfet du Rhône vient de révoquer un instituteur de Lyon, sous prétexte que, dans un chant scolaire, il

avait remplacé le mot « République » par le mot « France » et qu'il a refusé d'introduire dans son école un manuel (lequel?) qui figure au nombre des ouvrages autorisés dont l'Officiel vient de publier la liste.

La circulaire dit pourtant que ces manuels ne sont pas obligatoires.

La liberté de conscience est fortement entamée, mais l'hypocrisie de nos gouvernants reste entière.

C'est le cachet particulier de l'opportuniste.

On sait que ce vocable signifie mensonge.

On lit dans le Pays:

« Une des marottes chères aux républicains quand ils veulent faire l'éloge de la République, c'est de vanter les progrès accomplis par le gouvernement issu du 4 Septembre en matière d'instruction publique.

» Pensez donc: l'Empire ne dépensait pour l'instruction publique que trente-deux millions, la République en dépense cent trente-quatre!

» Ils ne voient que la dépense et ils jugent par l'argent gaspillé.

» Or, il est facile de démontrer que, si, en effet, la République dépense 134 millions, elle ne fait pas faire un pas de plus à l'instruction publique. Le Moniteur universel cite à ce sujet un fait: les rapports officiels n'indiquent, dans la statistique de l'instruction, qu'une augmentation de deux pour cent des conscrits sachant lire et écrire.

» Est-ce un bienfait dû à la République?

» Est-ce que cette proportion de deux pour cent n'est pas l'œuvre du temps; la conséquence toute naturelle du progrès?

» L'Empire était-il un régime rétrograde? Il créait, lui aussi, des écoles, il facilitait aux enfants des campagnes les moyens de s'instruire; mais les pères de famille ne reconnaissent-ils pas assez la nécessité de donner de l'instruction à leurs enfants?

» Nous trouvons, quant à nous, la proportion bien mesquine.

» La République n'a donc pas fait faire de progrès à l'instruction.

» Elle a bâti des écoles, gaspillé beaucoup d'argent en bâtisses, mais elle n'a pas, en réalité, amélioré l'instruction. Grâce à elle peut-être, dans un avenir éloigné, beaucoup de gens sauront lire et écrire, par le système de l'obligation scolaire, mais le niveau sera déplorable et de qualité inférieure.

» Elle a créé des chaires, cela est vrai, mais uniquement pour faire des sinécures à un certain nombre de cuistres qu'elle voulait renter. Seulement ces professeurs n'ont pas d'auditeurs.

» Du moment où l'on pousse à l'instruction par l'obligation, ce ne peut être qu'au détriment de l'instruction supérieure. Celle-ci deviendra nulle. Déjà il est facile de voir que le niveau baisse dans les lycées. Les fortes études seront donc abandonnées. Les résultats acquis par la République en matière d'instruction se résument donc en ceci: beaucoup d'argent gaspillé. C'est cher!

INCIDENT DE LA COMMISSION DU TONKIN.

Dans la séance d'avant-hier, un des commissaires ayant dit au président du conseil: « Vos journaux officieux ont parlé de dépêches inquiétantes de l'amiral Courbet, dépêches qui n'ont pas été publiées, dites-nous la vérité sur ces dépêches », M. Ferry a répondu que certaines choses devaient rester entre le gouvernement et le chef de l'expédition.

Pourtant, devant l'attitude hostile de la commission, le premier ministre céda et donna quelque éclaircissement.

Quoique ses déclarations ne fussent pas franches, il en résulte assez nettement que l'amiral Courbet a demandé des renforts plus sérieux, qu'il pose ses conditions pour la conduite des opérations militaires, et que, déclinant toute responsabilité si le gouvernement ne se range pas à son avis, il serait décidé, dans ce cas, à donner sa démission.

On sait que le gouvernement, qui n'ose pas présenter une loi pour interdire le cumul à ses amis, n'a pas hésité à faire subir une retenue à M^r Freppel, évêque et député.

En chiffre rond, c'est une somme de dix-sept mille francs qu'il veut prendre à M^r Freppel. Pressé qu'il est par l'extrême gauche de hâter le vote d'une loi qui prohibera le cumul, le gouvernement ne sait où donner de la tête, craignant d'autre part de mécontenter les cumulards qui l'appuient de ses voix. On jette donc un os à ronger à la gauche radicale, en s'en prenant à M^r Freppel, tandis que les fonctionnaires de la R. F. restent dans l'ombre et continuent de vivre grassement aux dépens de nous tous.

Le Conseil d'Etat a été saisi du pourvoi formé par M^r Freppel, lequel, à juste titre, entend conserver intacte l'indemnité que lui a assurée le Concordat. En valet obéissant et soumis, le commissaire du gouvernement, M. Levasseur de Précourt, a conclu dans le sens de la décision ministérielle.

Le gouvernement, afin d'être en mesure d'expédier de nouveaux renforts au Tonkin, a envoyé l'ordre dans tous les ports de guerre français d'armer tous les transports disponibles! On rappelle également nos navires de guerre détachés en Nouvelle-Calédonie ou dans les mers des Indes; ils devront rallier notre escadre dans les mers de Chine.

Il y a des négociants français dans les ports chinois qui sont ouverts au commerce européen. Il est donc nécessaire que nous ayons dans chacun de ces ports un navire de guerre pour protéger nos compatriotes et en cas de guerre pour les recevoir si besoin était.

Le gouvernement vient de prescrire une inspection sévère des fêtes foraines pour opérer l'élimination de tous les saltimbanques allemands qui pullulent en ce moment à Paris.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BAGUE D'OPALE

PAR ÉDOUARD DIDIER.

— Dépêchons, dit l'homme qui faisait d'inutiles efforts pour combattre l'ivresse. Sam m'attend sur le pont-levis; mais si un officier de ronde passait, lui et ce garçon, ajouta-t-il, en se désignant du geste, nous serions dans de vilains draps.

Wilkie venait d'accoster le yacht. L'homme essaya vainement de se lever. Wilkie le prit par la ceinture et le jeta sur le pont du navire.

— Qu'y a-t-il donc? demanda Charles qui accourut aussitôt.

— Vite, descendez dans le canot avec dix hommes armés jusqu'aux dents, c'est tout autant qu'il nous en faut en ce moment pour nous emparer de Tower-Rock.

Sans demander un mot d'explication, Charles obéit. Quelques minutes s'étaient à peine écoulées que le canot, plein à couler bas, glissait doucement sur les eaux jusqu'aux pieds de Tower-Rock. Il faisait une nuit profonde et les hommes purent descendre sans avoir été aperçus. Charles et Wilkie cherchaient à s'orienter, quand, à quelques pieds

au-dessus de leurs têtes, ils s'entendirent héler à voix basse.

— Est-ce toi, Jack? demandait-on.

— Oui, répondait Wilkie sur le même ton, tout en sondant le terrain avec son inséparable parapluie.

— Dépêchons, vieux Jack; quoi qu'ils soient bien gris, si l'un des officiers descendait...

La voix s'arrêta subitement, Charles, qui s'était élancé en avant, ayant serré le gosier d'où elle sortait.

— Bâillonnez cet homme, sans lui faire de mal, si c'est possible, dit Charles en confiant son prisonnier à l'un des siens.

Et il s'élança à la suite de Wilkie, qui était déjà entré au pas de course dans l'intérieur de la tour.

— Je te laisse le rez-de-chaussée à toi et à ta petite troupe, avait dit Wilkie à Charles. Quand tu auras fini, tu me retrouveras au premier, où sans doute j'aurai de la besogne.

Le baronnet traversa donc le corps-de-garde sans même regarder, ni à droite ni à gauche, ceux qui veillaient au salut commun avec force libations en l'honneur de Christmas, et il s'élança à travers l'escalier jusqu'à l'étage supérieur. Là, l'obscurité était profonde, quoique l'on vit comme une lame de feu une lumière glisser sous une porte.

Wilkie continua de monter à tâtons. Quelques marches plus haut, il sentit la porte de fer grande ouverte et repliée contre la muraille. Wilkie se

bâta de la fermer et la verrouilla ensuite solidement. Mais cela ne s'était pas fait sans bruit. La porte avait crié sur ses gonds. Au même instant, des coups de feu qui retentissaient au rez-de-chaussée achevaient de donner l'alarme.

La porte de la salle où se tenait le mess des officiers s'ouvrit toute grande, et deux ou trois d'entre eux apparurent sur le seuil.

— Qui êtes-vous? demanda un capitaine sudiste à Wilkie qu'il aperçut dans la cage de l'escalier éclairé en plein par la lumière venant de la salle à manger.

— Sir Wilkie Robertson, baronnet. Je voyage en touriste, continua le baronnet avec le plus beau sang-froid du monde.

— Quelle est cette plaisanterie? Ouvrez cette porte que vous venez de fermer.

— Quant à cela, monsieur, impossible.

— Ouvrirez-vous?

Ces derniers mots étaient accompagnés d'un coup de sabre que le parapluie du baronnet put parer, pas assez tôt toutefois pour empêcher son bras d'en être égratigné.

— Monsieur, dit le baronnet, vous manquez de modération. Vous voyez cependant, ajouta-t-il en montrant son parapluie, que je ne suis pas un bel-ligérant.

L'officier répondit à ce langage par un nouveau coup de sabre qui, cette fois, eût fendu la tête de

Wilkie si le parapluie vigilant n'était venu la protéger avec une merveilleuse précision. Mais cette fois le parapluie, au lieu de se reposer pacifiquement aux côtés de son maître, comme un honnête parapluie qui n'a pas d'autre mission que de préserver des averse, le parapluie retomba sur la tête de l'adversaire de Wilkie, et cela avec une telle énergie, que l'homme s'affaissa comme une masse et alla rouler dans l'escalier quelques marches plus bas.

Leur camarade, qui guerroyait contre le baronnet, avait en partie masqué cette scène aux autres officiers. Ce ne fut que lorsque le champion du Sud fut hors de combat que les nouveaux venus purent apercevoir le colossal gentilhomme l'épée... non, le parapluie à la main. Ils s'avancèrent sur lui en dégainant, mais le bon Wilkie comprit que, si éloquentes que fussent ses discours, ce n'était plus la saison d'en faire: aussi entra-t-il résolument dans la salle à manger et, barrant la porte, il se mit à faire avec son parapluie un terrible moulinet, qui eut pour premier effet de briser l'appareil d'éclairage et, par conséquent, de plonger la salle à manger dans la plus complète obscurité. Cette obscurité était très-favorable à Wilkie, toujours debout devant la porte, protégé qu'il était par la muraille de droite et celle de gauche. Les officiers, exaspérés par la chute de leur ami et par cette lutte d'un parapluie du Yorkshire contre de bonnes

Un manifeste, S. V. P.

Sous ce titre, nous lisons dans l'Action :

« Il est des gens qui passent leur temps à s'agiter et à réclamer un manifeste de M. le comte de Paris.

» Nous l'avons dit, dès le premier jour, à quoi bon un manifeste ? Un roi de France n'est pas un prétendant.

» Un prétendant a besoin de faire connaître sa pensée, mais le représentant de la monarchie nationale n'a d'autre programme que l'ensemble des traditions sur lesquelles s'appuie son droit.

» Quant aux réformes, comment le Roi pourrait-il valablement, honnêtement, exprimer ses idées personnelles, alors qu'il ne pourra accomplir ces réformes qu'avec le concours de la représentation nationale ?

» Il est bon, une fois pour toutes, de voir ce qu'il y a au fond de ces réclamations, d'autant plus pressantes qu'elles sont moins nombreuses.

» Ceux qui demandent un manifeste n'ont pas une idée bien arrêtée sur ce que ce manifeste devrait contenir.

» Nous croyons qu'on les embarrasserait beaucoup si on leur disait : « Voyons, le Prince est résolu à publier le Manifeste de vos rêves. Seulement il désire connaître les déclarations que vous voulez qu'il y inscrive. »

» On en verrait de bien drôles, si chacun était appelé à donner son avis.

» En réalité, tous ces gens qui veulent faire parler le Prince, ne lui demandent pas autre chose que de donner raison à leurs petites idées personnelles.

» M. le comte de Paris, en se taisant, agit avec une extrême sagesse. Ce n'est pas en donnant un aliment aux polémiques des journaux, en donnant satisfaction aux passions des uns, aux vieilles antipathies des autres, qu'il réussirait à constituer un parti fort et uni.

» Ceux de nos amis qui, avec de bonnes intentions sans doute, reprochent à M. le comte de Paris de ne point agir assez ostensiblement, ne se rendent pas compte du rôle qu'ils jouent eux-mêmes.

» Que diraient-ils s'ils voyaient, devant un édifice en feu, un groupe d'hommes discutant avec animation les conditions de sa reconstruction, et se disputant sur la couleur des tentures et le choix du mobilier, au lieu d'apporter les secours nécessaires ?

» Tel est cependant leur attitude, dans les circonstances présentes.

» Ils demandent un manifeste, une action efficace et nécessaire ; nous leur demandons, nous, de se taire et de prendre part eux-mêmes à cette action patriotique et nécessaire, au lieu de dépenser leurs forces dans une agitation irréflectie et vaine. »

Le prince de Galles doit visiter l'Algérie dans le courant de cet hiver.

L'héritier présomptif du trône d'Angleterre ira d'abord à Nice, puis partira pour Alger à bord de son yacht.

épées, lutte dans laquelle le beau rôle n'était pas pour eux, les officiers s'avançaient sur le baronnet sans savoir au juste où ils étaient et recevaient des coups sans pouvoir en porter.

Le terrible moulinet continuait toujours, brisant les sabres et quelquefois les têtes aussi. Par instants, le bruit mat d'un corps tombant sur le carreau apprenait au baronnet qu'il avait un ennemi de moins à combattre. Cependant, tout vigoureux qu'il fût, le bras du digne gentilhomme commençait à se fatiguer, quand il entendit la voix de Charles qui lui cria d'en bas :

— Courage, ami Wilkie, nous voici mes hommes et moi, courage !

Un instant après, la salle était inondée de lumière, et Charles apparaissait en s'écriant :

— Bas les armes ! messieurs, et rendez-vous ; je suis maître de la place !

Mais personne n'avait à se rendre ; tous les officiers, plus ou moins éclopés, gisaient de çà, de là, sur le carreau ; Wilkie seul était debout.

Et voilà comment, grâce au parapluie de sir Wilkie Robertson, baronnet, le capitaine Charles Lecomette put s'emparer de Tower-Rock.

XII

SIR WILKIE ROBERTSON NE SE MONTRE PAS HOMME PRATIQUE.

Le petit yacht à vapeur le *Fly* était venu pendant

M^{me} la comtesse de Chambord a quitté Gratz, jeudi dernier, pour se rendre à Goritz, où elle a trouvé en arrivant un grand nombre de couronnes envoyées de France et d'Alsace-Lorraine pour la tombe d'Henri V.

Samedi, Madame s'est rendue sur les hauteurs de Castagnovizza, au couvent des Franciscains qui abrite la dépouille mortelle du Roi.

Le choléra en Chine. — Le choléra ravage une partie de la Chine. La terrible maladie fait de nombreuses victimes à Moukden, ville populeuse du nord de la Chine, à Peking, à Swatow et à Foo-Chow.

A Shanghai, la mortalité a été de douze à quinze mille habitants en deux mois. Grâce à la surveillance sévère qui est exercée dans les concessions françaises et étrangères de Shanghai, la situation sanitaire y est excellente.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 21 novembre.

On est assez incertain, il semble, sur ce que l'on va faire, après un début inférieur à la clôture d'hier, on recule pour remonter encore en dernier lieu.

Le 3 0/0 varie de 77.92 à 77.85, puis s'avance à 77.97 ; l'amortissable est à 79.15 ; le 4 1/2 0/0 1883 débute à 107.10 et 107.12 pour reculer à 107.05, puis reprend à 107.15.

Le Crédit Foncier est très-demandé entre 1,225 et 1,230. La souscription aux Obligations Foncières du 26 courant s'annonce dans les meilleures conditions, tout porte à croire qu'elles suivront l'exemple de leurs devancières, les obligations émises en janvier, qui font 20 fr. de prime.

La Banque de Paris s'avance à 815, sous l'influence des rachats du découvert.

De même, la Banque Ottomane progresse à 667.81. L'Extérieure Espagnole est à 56 1/4.

Nous recommandons de nouveau la plus grande réserve en matière de fonds espagnols.

Signalons la fermeté des chemins français qui sont en sensible progrès même, sur les cours d'hier : 1,297.50 le Lyon, — 1,765 le Nord, — 1,280 l'Orléans, — 1,125 le Midi.

Le Suez recule de 2,180 à 2,140 pour clôturer à 3,160. La journée d'hier a produit 160,000 fr.

L'Italien 5 0/0 s'avance à 90.80. L'Unité d'Égypte est à 337.81.

On monte, comme on voit, dans une mesure relativement assez importante ; mais nous nous demandons si dès demain le feu de joie ne sera pas éteint. Ceux qui s'y seraient laissé prendre, pourraient bien en avoir regret.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre a donné l'ordre aux commandants de corps d'armée de lui envoyer, pour le 15 décembre, un état des officiers supérieurs de l'armée territoriale qui ne sont pas valides. Rien que pour l'infanterie, on prévoit que d'ici au 1^{er} février 30 lieutenants-colonels et 470 chefs de bataillon devront être mis à la suite.

De nouveaux états de proposition pour le grade de capitaine vont être établis : 600 lieutenants territoriaux seront appelés à remplacer au printemps des capitaines en retraite que leur âge permettrait, en cas de

guerre, d'employer seulement dans les dépôts et qui commandent aujourd'hui des compagnies actives.

Le général de brigade Masson est admis dans la réserve de l'état-major général.

Le général de brigade Bousson est nommé commandant de la subdivision de Tunis.

Le général Riu est nommé commandant de Sousse.

Le ministre de la guerre a achevé la rédaction du nouveau règlement de service en campagne.

Ce règlement sera publié d'ici peu de jours.

On affirme que c'est le général Négrier qui va être appelé au commandement de la brigade que l'on organise en ce moment au ministère de la guerre pour le Tonkin.

Le ministre de la guerre d'Allemagne, dans sa tournée en Alsace et en Lorraine, a prescrit des mesures militaires extraordinaires. Les garnisons sont renforcées et des convois de guerre arrivent constamment à Strasbourg et à Metz.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

LA STATUE D'ALEXANDRE DUMAS A PARIS EN 1883.

Le château de la Coutancière à Brain-sur-Alloues en 1699.

L'érection de la statue d'Alexandre Dumas, qui vient d'avoir lieu dans la capitale, a réveillé des souvenirs dont plus d'un lecteur de ses œuvres recherche, en vain, la trace ; les touristes, surtout, parcourant le Haut-Anjou, se demandent ce qu'est devenu le château de la Coutancière.

Ce fleuron de la couronne monumentale du pays saumurois a disparu dans le premier quart du dix-neuvième siècle ; le marceau de la démolition s'est abattu sur les murailles de cette demeure privilégiée des comtes de Montsoreau au XV^e siècle (1).

Par la disparition de cet antique castel, l'histoire et l'archéologie sont privées, l'une et l'autre, d'un miroir reflétant les annales d'un passé auquel l'auteur des *Trois Mousquetaires*, du *Vicomte de Bragelonne*, de *Monte-Christo*, etc., a emprunté l'un de ses romans les plus populaires : *La Dame de Montsoreau* !

Cette œuvre semi-historique et étonnante attirerait, aujourd'hui, sur le vieux manoir seigneurial plus d'un curieux, et le bourg de Brain, si animé, une fois seule-

(1) Dictionnaire historique de l'Anjou, par M. Port.

ne l'eussent été d'une victoire.

Restaient les blessés et les officiers, qui furent ensuite transportés à bord du *Fly*. Charles voulait les envoyer à Saint-Louis, sous la surveillance d'un simple sergent muni du rapport qu'il adressait au major. Mais Wilkie s'opposait très-vivement à cette façon de procéder, réclamaient avec instances qu'il lui fût permis, à lui sir Wilkie Robertson, d'aller faire de vive voix son rapport au général en chef et non à un simple major.

— Très-volontiers, lui répondit Charles. Votre résolution ne saurait que m'être agréable, puisqu'elle me prouve que vous avez l'intention de prendre désormais une part active aux opérations militaires.

— Non pas aux opérations militaires, cher ami, mais aux négociations qui peuvent en être la suite ou la conséquence.

En disant ces mots, le regard du baronnet s'arrêta involontairement sur les pauvres officiers qui gisaient éclopés sur le pont du yacht ; il ajouta en soupirent :

— Il est vrai que ceux-ci pourraient jusqu'à un certain point témoigner du contraire ; mais, après tout, la faute en est à leur obstination... et à mon parapluie.

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

ment chaque année, par le retour de sa foire du 13 septembre, verrait journallement les voyageurs visiter la Coutancière et parcourir la route qui le traverse pour se rendre à la *Fontaine légendaire de Saint-Maurille*.

Une statue du grand évêque décore maintenant les abords de cette fontaine (1), demeurée précieuse dans la contrée, parce que son eau est renommée comme propre à la guérison de certaines affections corporelles ; la tradition lui conserve cette vertu : elle montre l'empreinte d'un pied du patron de la paroisse sur les dalles qui encadrent la fontaine.

II

Ce ne sont pas l'histoire et l'archéologie seulement qui regrettent la Coutancière, l'art aussi partage ces regrets.

Ce château était une sorte de mosaïque architecturale ; il présentait aux regards trois types d'architecture, correspondant à trois grands règnes, à savoir : la féodalité, l'avènement d'Henri IV, le règne de Louis XIII, c'est-à-dire les XIV^e, XV^e, XVI^e et XVII^e siècles.

Commencée en 1806, la destruction de cette mosaïque monumentale n'était pas complète en 1814.

M. Bodin publiant, à cette date, ses *Recherches sur Saumur et son arrondissement*, écrivait ces lignes, t. II, ch. XII :

« Aujourd'hui les fossés sont en partie comblés, la galerie et la chapelle démolies ; cependant, tel qu'il est, il annonce encore l'ancienne habitation d'un puissant seigneur. Il fut le théâtre des derniers exploits de Bussy d'Amboise, gouverneur ou plutôt tyran de l'Anjou. »

De ce récit il résulte que la ruine de la Coutancière commença par les bâtiments les moins anciens ; elle fut consommée, en effet, en 1826, par la démolition du château féodal, modèle de l'architecture militaire au XIV^e siècle.

Nous ne faisons pas grief au propriétaire de cette ruine, elle était dictée par des intérêts privés ; du reste, le goût n'était pas né pour la conservation des monuments anciens : c'est Victor Hugo qui l'a développé et popularisé par son œuvre de *Notre-Dame de Paris*.

III

Nous allons relayer dans son ensemble l'antique manoir, en suivant les données qui ressortent d'un plan en lavis dressé en 1699 ; nous avons étudié ce plan en 1868 à la Bibliothèque nationale de Paris, collection Gaignières (2), pour la rédaction d'un rapport sur l'origine de la justice de paix de Brain, 1791, devenue celle du canton de Saumur nord-est, 1802. Le résultat de cette étude a été reproduit dans l'*Echo Saumurois* des 40 septembre, 13 octobre 1868, 1^{er} avril 1869 (3).

La partie féodale du château de la Coutancière était assise de l'est à l'ouest dans sa longueur ; elle faisait face à la grande avenue aboutissant, à cette heure, à la mairie de Brain, au point de sa rencontre avec la route de la Loire à Vernueil qui traverse ce bourg.

Cette construction militaire était précédée d'une grosse tour à plate-forme entourée de créneaux ; les angles étaient flanqués de petites tours carrées : cette forteresse était destinée à l'habitation du seigneur en même temps qu'à la défense de son domaine.

Quand la féodalité fut domptée par Louis XI et Richelieu, quand les mœurs de la noblesse se portèrent vers la vie de famille avec des rapports de sociabilité entre voisins, les seigneurs accommodèrent leurs résidences à leurs nouveaux besoins. Le goût italien importé par les Médicis tendait du reste à modifier l'architecture, améliorer la disposition des manoirs.

Sous Henri IV, l'ornementation fut encore négligée dans les constructions nobiliaires ; le souvenir des luttes de la Ligue y maintenait un caractère simple, sévère, indiquant la nécessité de se garder des attaques du dehors.

Dans ce but, la cour précédant le château féodal, déjà défendue par de larges fossés, cours d'eau, fut renfermée au-delà de ces fossés par un corps de logis, flanqué de

(1) C'est un don de M. E. Dumény, propriétaire à Brain, en 1879 ; elle a été érigée et bénite le 13 septembre, fête patronale, en présence de la population du bourg et des environs.

(2) Voir les eaux-fortes de M. Vidal pour l'illustration du Dictionnaire de M. Port.

(3) Nous avons gardé mémoire des détails techniques que nous a donnés M. Joly-Leterme, architecte des monuments historiques en 1868.

deux tourelles couvertes d'une toiture en cône, à côté de la tour occidentale; un pont-levis donnait accès dans la cour du château.

Arrivé le règne de Louis XIII, la grosse tour militaire fut surmontée d'un dôme couronné d'une lanterne en forme de colombier. Puis s'éleva, en retour d'équerre, la grande galerie, faisant suite à la chapelle, couverte d'une haute toiture que l'architecte Mansard modifiera un jour, pour les constructions de Louis XIV, en y pratiquant des appartements connus, à cause de lui, sous le nom de mansardes.

Enfin, à la même époque, le châtelain fit bâtir un second logis, en avant et en retrait sur le pont-levis; ce logis avec ses dépendances, clos de murs, fut destiné à l'intendant du domaine, désigné jusqu'en 1789, dans de vieilles archives, par le titre de *sénéchal*.

Dans le plan en lavis de 1699, on remarque les pierres taillées avec chanfrein faisant saillie dans les arêtières, dans les encadrements des portes et fenêtres de ce logis: c'est un cachet particulier aux constructions du temps de Louis XIII.

De l'antique Coutancière, il n'existe plus rien sur le sol; et les transformations projetées par son propriétaire (1), quelle qu'elle soient, ne rappelleront jamais la dernière demeure des comtes de Montoreau de 1699.

PAUL RATOUIS.

M. l'intendant Segonne et M. le sous-intendant Autier sont arrivés hier soir à Saumur.

Ils ont passé la matinée d'aujourd'hui à l'École de cavalerie pour l'inspection des divers services.

Ils sont descendus à l'hôtel Budan.

ANGERS.

Il y a quelques jours à peine, les journaux d'Angers annonçaient la nomination de M. le chef d'escadron Blavier au grade de lieutenant-colonel de l'arme de l'artillerie. Hier, nous apprenions la mort de ce brave et vaillant officier supérieur, qui a succombé, à Angers, au terrible mal qui l'avait frappé, en chemin de fer, il y a quelques semaines.

M. le lieutenant-colonel Blavier était frère de M. Blavier, ancien maire d'Angers.

La cérémonie funèbre a eu lieu, hier matin, en l'église Saint-Joseph, au milieu d'une affluence considérable. Le service d'ordre était fait par le régiment des pontonniers.

Nous avons appris également la mort de M. Clément, ancien directeur de l'Enregistrement et des Domaines, âgé de 78 ans.

Les obsèques ont eu lieu hier matin à Saint-Joseph.

Le barreau d'Angers vient de manifester

(1) M. Gigault de Marconay, descendant de son aïeul du même nom, acquéreur du domaine de la Coutancière sur M^{me} de Tourzel en 1806. (Dictionnaire historique de l'Anjou, par M. Port.)

7 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE BIJOU DES FIANÇAILLES

— Votre mari est donc mort de mort violente, chère madame?

— Vous l'ignoriez?

— Absolument.

— Comment! chez M^{me} Dufresnay, où nous nous sommes rencontrés, on ne vous a pas appris que mon mari a été la victime d'un horrible assassinat?

— En voici la première nouvelle. Il y a longtemps de cela, madame?

— Cinq ans.

— Vous m'effrayez, dit Grimaud interloqué, je m'étais toujours figuré ce digne M. Bazin s'étendant tranquillement dans son lit. Avait-il quelques ennemis? S'est-il montré imprudent? Je pense que l'assassin a subi le châtement qu'il méritait.

— Jamais, monsieur, répondit M^{me} Bazin de plus en plus livide et les traits contractés, et je suis même résolue, je ne vous le dissimule pas, à rester veuve tant que le misérable n'aura pas payé sa dette à la justice.

— Diable! dit Grimaud, qui ne dissimula pas un vil sentiment de contrariété, voici une détermina-

une fois de plus en quelle estime il tenait les magistrats frappés par M. Martin-Feuille. Deux membres de la Cour, M. Bigot, ancien président de chambre, et M. Planchenault, conseiller, se sont fait inscrire au tableau. Appelés à renouveler le conseil de leur ordre, MM. les avocats ont tenu à y faire entrer immédiatement M. Bigot, qui seul était éligible, et qui en avait d'ailleurs fait partie avant de rentrer dans la magistrature en 1877.

LA FLÈCHE.

Le nouveau Conseil municipal de La Flèche était convoqué à samedi soir, pour l'élection de sa municipalité.

M. de Lamandé a été élu maire. MM. de Neufbourg et Dresch ont été nommés adjoints.

SABLÉ.

La Banque de France vient d'établir une succursale à Sablé. C'est avec un bien grand plaisir que les habitants de cette ville ont accueilli cette décision.

CHATEAUGONTIER.

M. Alfred Barouille, notaire, vient d'être élu conseiller d'arrondissement à Châteaugontier par 2,773 voix. M. Barouille est un royaliste. Les républicains n'ont pas osé affronter la lutte.

ARRÊSTATION DE POIRIER.

Poirier, le fameux malfaiteur évadé de la prison du Mans, est arrêté!

À la suite de son évasion, il avait gagné la côte et était allé se réfugier à Jersey.

On le disait journellement ici et le parquet sans doute ne l'ignorait pas.

Malheureusement l'île de Jersey est, entre toutes, hospitalière aux malfaiteurs, et pour décider les autorités à en mettre un sous les verrous, il faut la croix et la bannière.

Néanmoins l'arrestation de Poirier a été obtenue et son extradition est peut-être décidée à l'heure actuelle.

On sait aujourd'hui dans quelles conditions Poirier est parvenu à sortir de prison. Il avait acheté un gardien.

Le bruit s'en était répandu le jour même de l'évasion; en l'absence de toute preuve convaincante, nous n'avons pas voulu le mentionner.

Le gardien soupçonné n'avait pas tardé, d'ailleurs, à solliciter un congé et à partir.

Il était allé à Paris d'abord, puis à Jersey, et cet imprudent voyage avait définitivement dissipé les doutes qui pouvaient encore subsister.

À Jersey, paraît-il, il avait vu Poirier, et, lors du procès qui aura lieu prochainement, des témoins affirmeront que des querelles fréquentes avaient lieu entre l'ex-prisonnier et son ex-géolier.

Le gardien avait reçu 3,000 fr. et trouvait que c'était insuffisant. Poirier affirmait que c'était beaucoup trop, et se refusait énergiquement à donner davantage.

tion qui va singulièrement retarder l'époque de notre mariage.

— Peut-être, monsieur; mais, en tous cas, cela dépend de vous.

— De moi!... Me prendriez-vous par hasard pour un agent de police?

— Vous pouvez le devenir, ou tout au moins l'être dans la circonstance et m'aider dans mes recherches.

— Il est bien tard, madame, pour m'engager dans ces sortes d'expéditions, dit l'honnête propriétaire l'air assez content; puis, enfin, voyons, de bonne foi, M. Bazin est mort, c'est un grand malheur auquel je ne demande pas mieux que de compatir; mais il y a cinq ans de cela, et vous avez eu le temps de renouveler plusieurs fois votre deuil; tenez, ce matin, nous paraissions l'avoir tout à fait oublié, ce bon M. Bazin.

— Ce matin, j'avais tort, et je me suis déjà demandée ce que vous aviez dû penser de nous.

— Parle pour toi, dit M^{me} Picard; moi, je ne regrette pas d'avoir ri un peu, et je vous avouerai entre nous, monsieur Grimaud, que mon gendre ne valait pas la peine que je le pleurasse si longtemps.

— Ma mère! dit la veuve avec indignation.

— M'aurait-il pleuré cinq ans, moi, sa belle-mère?

— Oh! non, s'écria Grimaud, qui se mordit aus-

Le fait est qu'il ne desserra pas les cordons de sa bourse, et que le gardien dut revenir en France.

Il fut arrêté presque aussitôt après son débarquement.

Dès que Poirier aura été extradé, les deux hommes passeront en jugement.

(Sarthe.)

Une célèbre chiromane de Paris, M^{me} NOVELLI, auteur du livre *La science de la main*, vient d'arriver à Saumur. On sait que les études de chiromancie de M^{me} NOVELLI jouissent d'une réputation européenne, justifiée par 30 ans de succès.

Consultations: Grand Hôtel de la Paix. — Se rend aussi à domicile.

Le cabinet de M. ANJUBAULT, 4, rue Beaupaire, fermé depuis quelques jours, sera ouvert sans interruption à partir du lundi 25 courant.

DÉGOUTÉ DE LA VIE.

« Vous êtes véritablement mon sauveur, vous m'avez rendu la vie. Depuis très-longtemps je ressentais constamment de fortes douleurs d'estomac, j'avais aussi de fréquents maux de tête, j'étais dégoûté de la vie. Un jour il me vint dans l'idée d'essayer de vos Pilules Suisses; je les pris d'abord, je l'avoue, sans beaucoup d'espoir, car j'avais tant drogué; mais je fus bientôt surpris de ressentir mes douleurs moins souvent, et finalement de ne plus les sentir du tout. Je continuerai néanmoins de prendre vos Pilules Suisses de temps en temps, afin d'être radicalement guéri. Je vous prie de vouloir bien donner à ma lettre une grande publicité, afin de propager le plus possible ces Pilules merveilleuses. »

Ferrières, près Maubeuge (Nord).

ALPHONSE LOITANT.

A. M. Hertzog, pharm., 28, r. de Grammont, Paris. — Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte. — Envoi franco par la poste.

CONSEILS ET RECETTES.

MASTIC POUR LES PLAIES DES ARBRES.

L'hiver est la saison la plus propice pour faire la toilette aux arbres de nos jardins: la sève est en plein repos; — il faut en profiter pour préparer, dans les meilleures conditions possibles, la venue des futurs bourgeons qui nous donneront, au printemps, leurs fleurs; durant l'été, leurs ombrages; à l'automne, leurs fruits savoureux.

Lorsque, dans un élagage, on coupe de grosses branches, près du tronc, les plaies faites laissent l'air exposé à l'air, de manière à en provoquer la prompte décomposition.

On remédie à cet inconvénient en recouvrant lesdites plaies avec un mastic, jusqu'à ce qu'elles soient entièrement cicatrisées.

À cet effet, on mélange par parties égales de la poix noire et de la poix de Bourgogne; on applique la composition,

sitôt les lèvres.

— Monsieur, mon mari était le plus honnête homme que j'aie jamais connu, et, me remarierais-je une seconde fois, que je n'oublierai jamais ses mérites.

— Comment donc! mais nous les célébrerons ensemble, dit Grimaud essayant de rire un peu, et faisant de vains efforts pour ramener la gaieté sur le visage de la jeune veuve, de plus en plus froide et contrainte.

— Monsieur, dit-elle, cessons toute plaisanterie, je vous prie, et dites-moi l'heure exacte, car, ma mère et moi, nous tenons à ne pas rentrer au milieu de la nuit.

— Le pays est très-sûr.

— Pour ceux qui comme vous sont armés.

— Seriez-vous peureuse?

— Oui, monsieur, je le suis, et j'ai le droit de l'être, car mon mari est mort pour s'être attardé. Il n'y avait point d'homme plus régulier dans sa vie; un soir, il s'était laissé entraîner par quelques amis; le souper s'est prolongé dans la nuit; il est revenu seul à trois heures du matin, et, le lendemain, on l'a trouvé assassiné sur le quai Jemmapes, près du canal Saint-Martin.

— Quai Jemmapes? s'écria Grimaud.

— Vous connaissez ce quartier? dit vivement la veuve.

— C'était le mien avant que j'habitasse ici.

suffisamment chaude pour qu'elle soit liquide, deux ou trois jours après l'élagage; les surfaces étant sèches, le mastic y prend mieux et y contracte une adhérence plus parfaite.

TRAITEMENT DES PLANTES MALADES.

Beaucoup d'entre nous se doutaient-ils que l'eau chaude était un excellent remède pour ramener à la vie les plantes malades? M. Willermoz, qui vient d'expérimenter ce procédé, a pu restaurer complètement des plantes en pots atteintes de maladie; cet état morbide proviendrait de substances acides répandues sur le sol, qui, absorbées par les racines, agiraient comme un véritable poison; dans ce cas, les petites racines dépérissent et cessent de pousser; les rejetons les plus élevés et les plus jeunes revêtent une teinte jaune ou pourprée, indice certain d'un état maladif.

Le remède le plus usuel consiste à les transplanter dans un nouveau sol frais dans des pots soumis à un bon drainage, ce qui amène quelquefois d'excellents résultats; maintes fois aussi les plantes ne s'en relèvent pas. Usez sans crainte de l'eau chaude et vous les conserverez presque certainement. Arrosez-les abondamment d'eau, chauffée à la température de 145 degrés, sans cependant les noyer, après avoir préalablement remué la terre sans toucher aux racines. L'eau, d'abord claire, se teintera sensiblement de brun et donnera une réaction acide. Continuez quelque temps cette immersion à l'eau chaude, et les plantes prendront de nouvelles racines, rapidement suivies d'une vigoureuse et saine croissance.

(In Scientific American.) J. DE P. S.

Le **Jeune Age Illustré**, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEOPROY.

Editeur: Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

LES SOUSCRIPTIONS

Aux **600.000 OBLIGATIONS** du **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE** sont reçues dès à présent à la **SUCCURSALE DE MAINE-ET-LOIRE**, 56, rue de Bordeaux, Saumur.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

— Il y a combien de temps?

— Mais je l'ai quitté tout à fait il y a cinq ans environ.

— C'est assez singulier, fit-elle en tressaillant; mais dites-moi l'heure, je vous prie, monsieur.

Grimaud tira tranquillement sa montre de son gousset.

— Neuf heures moins vingt, fit-il.

— C'est l'heure de partir, dit M^{me} Picard.

— Si c'est l'heure, je le crois bien, s'écria la veuve, se levant vivement, et ayant retenu un cri prêt à lui échapper à la vue de la montre que Grimaud avait tout doucement glissée dans son gilet; monsieur, nous allons, grâce à vous, manquer le train.

— N'ayez aucune crainte; j'entends d'ailleurs la voiture que j'ai commandée, et je vais vous demander la permission de vous accompagner.

— C'est absolument inutile, dit M^{me} Bazin froidement, nous serions désolés de vous causer ce dérangement.

— Puis, permettez que j'appelle Joséphine; enfin, nous avons encore quelque chose à nous dire; nous n'avons pas beaucoup causé, ce soir... notre mariage...

(A suivre.)

EUGÈNE MORET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 NOVEMBRE 1885.

Valeurs au comptant.	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant.	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant.	Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	77 65	77 90	Est	707 50	710	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	510	510
3 % amortissable	79 10	79 10	Paris-Lyon-Méditerranée	1285	1295	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	505	503	Est	349	345
4 1/2 %	105 50	105 70	Midi	1113 50	1115	1865, 4 %	513	513	Midi	359	360
4 1/2 % (nouveau)	106 85	107	Nord	1745	1770	1869, 3 %	399	400	Nord	365 75	365
Obligations du Trésor	305	305	Orléans	1270	1280	1871, 3 %	391	390	Orléans	362	360 50
Banque de France	5395	5398 75	Ouest	772 50	777 50	1875, 4 %	500 50	500 50	Ouest	359	358 50
Société Générale	490	492 50	Compagnie parisienne du Gaz	1275	1285	1870, 4 %	500 50	501 50	Paris-Lyon-Méditerranée	365 50	359
Comptoir d'escompte	003	020	Canal de Suez	2170	2160				Paris-Bourbonnais	360	360
Crédit Lyonnais	527 50	535	C. gén. Transatlantique	482 50	485	Bons de liquid. Ville de Paris	513 50	510	Canal de Suez	561 50	562
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1220	1225				Obligations communales 1879	436	436			
Crédit de France		14				Obligat. foncières 1879 3 %	433	433			
Crédit mobilier	330	337 50									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Été)			Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1 ^{er} octobre 1885)													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY					MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR								
Heures	Minutes	Service	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Direct. soir.				
3	45	matin (s'arrête à la Possonnière)	6 05	8 50	1 05	3 55	7 55									
8	56	matin, omnibus-mixte.	6 15	9 01	1 16	4 06	8 05									
1	35	soir, omnibus.	6 23	9 10	1 25	4 15	8 13									
2	33	soir, express.	6 38	9 27	1 42	4 32	8 28									
7	15	soir, omnibus.														
10	36	soir (s'arrête à Angers).														
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.			POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.		
Heures	Minutes	Service	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.		
3	26	direct-mixte.	6 05	7 55	8 56	3 50			7	1 53	8 35	5 50	12 10	6 10		
8	21	omnibus.	7 03	8 40	9 09	4 02			7 58	2 49	9 33	6 28	12 55	7 02		
9	37	express.	7 14	8 51	9 18	4 10			8 27	3 14	9 53	6 55	1 38	7 50		
12	48	soir, omnibus-mixte.	7 27	9 04	9 45	4 27			9 23	4	10 47	8 01	2 27	9 10		
4	44	soir, omnibus-mixte.	7 46	9 16	9 55	4 35			9 55	4 25	11 17	8 38	3 13	10 12		
10	24	soir, express-poste.			10 33	5 03			10 32	4 56	11 52	9 24	4 09	10 58		

Études de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié Saumur, rue Cendrière, n° 12, et de M^e TAHET, notaire à Vihiers.

VENTE
Sur conversion de saisie immobilière,
D'UNE
MAISON
ET DÉPENDANCES
A la Raimbaudière,
Et de divers morceaux
De TERRE et PRÉ
Le tout situé commune de Saint-Paul-du-Bois.

L'ADJUDICATION aura lieu à la Mairie de Saint-Paul-du-Bois, par le ministère de M^e TAHET, notaire à Vihiers, commis à cet effet, le dimanche seize décembre mil huit cent quatre-vingt-trois, heure de midi.

On fait savoir :
Qu'à la requête de M. François Choloux, propriétaire, demeurant à la Pommeraie, commune de Saint-Hilaire-du-Bois,
Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile BEAUREPAIRE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12,
Et en vertu d'un jugement rendu sur requête, par le Tribunal civil de Saumur, le treize octobre mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré et mentionné aux hypothèques, ledit jugement prononçant la conversion en vente aux enchères de la saisie immobilière pratiquée à la requête de M. Choloux, sus-nommé, sur M^e Joséphine Vitré, veuve en premières nocces du sieur Henri Besnard, épouse en deuxième nocces du sieur Jean Potét, cultivateur, et celui-ci pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à la Raimbaudière, commune de Saint-Paul-du-Bois, la dame Potét, tant en son nom personnel que comme tutrice de ses enfants mineurs Pierre, Joséphine, Louis, Célestine, Marie, Aimée et Louise Besnard, ladite saisie faite par procès-verbal de Amant, huissier à Vihiers, du quatorze juin mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré et visé conformément à la loi, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur le vingt-cinq juin mil huit cent quatre-vingt-trois, volume 34, numéro 30;
Il sera, le dimanche seize décembre mil huit cent quatre-vingt-trois, heure de midi, à la Mairie de Saint-Paul-du-Bois, par le ministère de M^e TAHET, notaire à Vihiers, procédé à la vente

aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.
Commune de Saint-Paul-du-Bois.

1^{er} Lot.
Une maison, composée d'une chambre basse à feu, grenier au-dessus, toit à volailles, sol et cour, le tout compris au cadastre, numéro 22 de la section D, polygone 9, pour une contenance de deux ares quatre-vingt-dix centiares, joint au levant Besnard dit Pasteur, au couchant veuve Roux, au nord Besnard;
Sur la mise à prix de six cents francs, ci..... 600

2^e Lot.
Un jardin, compris au cadastre, numéro 61 de la section D, polygone 9, pour une contenance de cinq ares quatre-vingt centiares, joignant au levant Besnard dit Pasteur, au couchant Cathelineau, au nord une ruelle;
Sur la mise à prix de cent francs, ci..... 100

3^e Lot.
Le Champ-de-la-Haudière, terre, compris au cadastre, numéro 20, section D, polygone 14, contenant un hectare cinquante-sept ares cinquante centiares, joignant au levant et au midi Tourel, au couchant Besnard, au nord Fardeau;
Sur la mise à prix de quinze cents francs, ci..... 1.500

4^e Lot.
Le Pré-de-la-Haudière, pré, compris au cadastre, numéro 19, section D, polygone 14, contenant quarante-trois ares cinquante centiares, joignant au nord Besnard, au levant Besnard, au midi Fardeau, au couchant M^e la comtesse de Maupassant;
Sur la mise à prix de mille francs, ci..... 1.000

5^e Lot.
Les Brandes, terre, comprise au cadastre, numéro 24, section D, polygone 19, pour une contenance de soixante-treize ares, joignant au nord Fardeau, au levant un chemin, au midi Fardeau, au couchant M^e la comtesse de Maupassant;
Sur la mise à prix de cinq cents francs, ci..... 500
Total des mises à prix, trois mille sept cents francs, ci.... 3.700

S'adresser, pour tous renseignements :
1^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant;
2^o A M^e TAHET, notaire à Vihiers, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué soussigné.
Saumur, le dix-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-trois.

BEAUREPAIRE.
Enregistré à Saumur, le novembre mil huit cent quatre-vingt-trois, folio, verso, case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
Signé : L. PALUSTRE.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE A. LAN ET C^{ie}.
Les créanciers de la faillite de A. Lan et C^{ie}, banquiers à Saumur, sont invités, conformément à l'article 137 du Code de commerce, à se présenter le vendredi 30 novembre 1883, à une heure du soir, en la salle des faillites du Tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de ladite faillite et donner leur avis sur l'excusabilité ou la non-excusabilité des faillis.
Le syndic : L. BONNEAU.

A VENDRE
D'OCCASION,
UNE PETITE MACHINE A VAPEUR
De 1 à 2 chevaux.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE très-bonne et forte **JUMENT NORMANDE**, baie, 5 ans, propre à toute espèce de service.
S'adresser chez MM. BRUNET et PINET, à Saumur. (723)

A vendre VIN ROUGE de la récolte 1882.
S'adresser à M. BAZILLE, commune de Rou-Marson. (557)

A VENDRE
UN JOLI PLAN
De PEUPLIERS suisses
S'adresser à M. DELANOUR-CHEVRIER, propriétaire à Gaure, commune de Varennes. (727)

A LOUER
MAISON MEUBLÉE
Rue de la Montée-du-Fort, 17.
S'y adresser. (630)

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette.)
A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR.
MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZÉMAS, DARTRES, PITYRIASIS du cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERCURES de tous genres, etc., etc.
A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.
Dépôts : Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

PIANOS ET INSTRUMENTS
L. FISCHER ET FILS
FACTEURS DE PIANOS ET LUTHIERS
49, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Vente, Échanges, Accords, Location et Réparations de tous Instruments, — Musique.
ABONNEMENTS POUR L'ACCORD ET L'ENTRETIEN DES PIANOS :
4 Accords par an..... 9 fr.
6 Accords par an..... 12 »
Abonnements à la lecture musicale.

GRANDS MAGASINS
DE
l'Épicerie Moderne
Rue et Place du Marché-Noir.
L. ALLORY
SAUMUR.

A LOUER
PRÉSENTMENT
BEAUX APPARTEMENTS
S'adresser rue Nationale, 13.

M. ROY, AIMÉ, à Oyron, par Thouars, demande une place de **cocher** ou **valet de chambre**; et pour sa femme un emploi de **femme de chambre**. (705)
La MAISON GUSTAVE GIRARD, de Saumur, demande une **demoiselle** pour la vente de blanc et de lingerie. (729)
Saumur, imprimerie P. GODET.

Un jeune homme sérieux demande une place de **comptable** dans une maison de commerce.
S'adresser au bureau du journal.

COSMYDOR
Eau de Toilette incomparable sans acide ni vinaigre
Les hygiénistes de notre époque ont exigé à se servir journellement du COSMYDOR. Cette incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinaigre, est recommandée pour les différents usages de l'Hygiène, de la Toilette et de la Santé. (S'emploie journellement.)
SE VEND PARTOUT DÉPOSÉ CENTRAL : 53, Boulevard Sébastopol, 53 PARIS